

INFORMATIONS GENERALES

COULEURS D'OGIVES DES BOUTEILLES À GAZ

Pour l'application en France

Principes

La norme NF-EN 1089-3 remplace les normes françaises NFX 08-106 et NFX 08-107. Elle établit un nouveau système de codage par couleur pour l'identification du risque associé au contenu d'une bouteille à gaz (toxique et/ou corrosif, inflammable, oxydant, inerte).

Pour les gaz industriels, elle retient la couleur qui identifie le risque principal. En conséquence, les anciennes bandes de couleurs secondaires sont supprimées.

Pour les gaz médicaux et respirables, elles retiennent une seule couleur, à l'exception de mélanges indiqués ci-après. Seule l'ogive de la bouteille reçoit la couleur de risque. Les bouteilles réunies en cadres et batteries ne sont pas traitées dans ce document. Son application ne couvre pas les extincteurs et les bouteilles contenant des gaz de pétrole liquéfiés ou des hydrocarbures halogénés.

Règle générale : Les principales couleurs de risque sont :

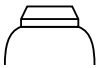






Toxique et/ou corrosif	jaune		Oxydant	bleu clair	
Inflammable	rouge		Inerte (air et asphyxiant) . . .	vert vif	

Cas particuliers

Les gaz suivants ont une couleur spécifique : Acétylène - Oxygène - Protoxyde d'azote (N₂O) - Argon - Azote - Dioxyde de carbone (CO₂) - Hélium







Ce qui ne change pas

Les gaz courants qui ne changent pas sont :

Oxygène	Blanc		Dioxyde de carbone . . .	Gris	
Azote	Noir		Protoxyde d'azote	Bleu foncé	
Acétylène	Marron		Hélium	Brun	
Hydrogène	Rouge				

Ce qui change

Gaz industriels

	Avant	Après		Avant	Après
Argon	 Jaune	 Vert foncé	Ammoniac		
			Chlore		
			Chlorure d'hydrogène		
			Monoxyde d'azote		
			Monoxyde de carbone		
Krypton		 Vert vif	Arsine		
Néon			Fluor		
Xénon	Marron en général		Phosphine	Vert ou orange	Jaune
			Dioxyde de soufre		

Gaz et mélanges respirables (médicaux ou non)

La disposition des couleurs change* comme ci-dessous. De plus, la couleur blanche est réservée pour le fût des bouteilles de gaz et mélanges médicaux*.

Air ou air synthétique :
Blanc/Noir



Oxygène/dioxyde de carbone
Blanc/Gris



Oxygène/Hélium
Blanc/brun



Oxygène/Protoxyde d'Azote
Blanc/Bleu foncé



* Pour les gaz médicaux, l'application de ces dispositions est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Mélanges

Une seule couleur par ogive : celle du risque principal.

Les mélanges toxiques
deviennent Jaune



Les mélanges oxydants
deviennent Bleu clair



Les mélanges inflammables
deviennent Rouge



Les mélanges inertes
deviennent Vert vif



Ce qui change

Tous les mélanges industriels auront une ogive monocolore. Les ogives des bouteilles, peintes avec ces nouvelles couleurs, comporteront deux lettres N marquées en opposition.

La couleur du fût (corps de la bouteille) est libre, **mais ne peut pas être blanche pour un gaz industriel.**

La phase de transition peut durer jusqu'en mai 2006. Pendant cette période, les deux systèmes peuvent être utilisés.

N = NOUVEAU, indique un changement de couleur

Changements critiques

Couleur de risque	Ancien système français	Nouveau code européen
toxique		N
corrosif	vert ou autre couleur	jaune

Couleur de risque	Ancien système français	Nouveau code européen
inerte (air et asphyxiant)		N N
	jaune ou multicolore	vert vif ou vert foncé

Attention : Les raccords de sortie sont inchangés. En conséquence, l'application de la nouvelle norme n'entraîne pas l'utilisation de raccords intermédiaires.

Air Liquide se réserve le droit d'apporter, sans préavis, toute modification jugée nécessaire aux spécifications ci-dessus. (voir "Informations Générales")